



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 20 mai 2025 à 10 h à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Steve Moran, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Catherine Craig-St-Louis, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Sont absents, messieurs les conseillers Jocelyn Blondin et Marc Bureau.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Lyne Savaria, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de cabinet, Mélisa Feirrer, attachée politique et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi que Alexandra Aubry-Richard, directrice territoriale, centre de services de Hull, Dave Cassivi, directeur territorial, centre de services de Buckingham et Masson-Angers, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Alain Renaud, directeur, Planification des actifs et des investissements et Mariane Strauss, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer.

CP20250520-P1

RAPPORT ANNUEL 2024 ET RÉPARTITION DU SURPLUS BUDGÉTAIRE DANS LES FONDS D'INVESTISSEMENT DE LA CORPORATION DU CENTRE CULTUREL DE GATINEAU

Introduction par messieurs les conseillers Louis Sabourin et Gilles Chagnon.

Présentation par messieurs Steve Fournier et Claude Beaulieu.

Les objectifs de la présentation sont de :

- présenter le bilan des activités 2024 de la Corporation du centre culturel de Gatineau;
- faire accepter la répartition du surplus budgétaire 2024 de la Corporation du centre culturel de Gatineau.

RECOMMANDATIONS :

À la suite des résolutions MC AGA 25-06 et MC AGA-25-04 adoptées le 17 avril 2025 par le conseil d'administration de la Corporation du centre culturel de Gatineau, il est recommandé :

CP-DG-2025-03

D'accepter le dépôt du rapport annuel et des états financiers audités 2024 de la Corporation du centre culturel de Gatineau.

CP-DG-2025-04

En vertu du protocole d'entente 2023-2027 avec la Ville de Gatineau, de répartir le surplus budgétaire 2024 de la Corporation du centre culturel de Gatineau dans les fonds d'investissement suivants :

- 123 730 \$ dans le fonds en immobilisations (50 %);
- 61 865 \$ dans le fonds en projets artistiques (25 %);
- 30 932 \$ dans le fonds en ressources humaines (12,5 %);
- 30 932 \$ dans le fonds en investissements financiers (12,5 %).

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne mentionne que tous les éléments techniques présentés sont importants. Il souligne par ailleurs que l'espace de la Cité est un espace loisir-sport-culture important en Outaouais. Il apprécie la volonté de créer un secteur identitaire. Monsieur Champagne continue de souhaiter que l'expertise de la Maison de la culture puisse être partagée avec les partenaires du secteur, pour des spectacles de grande envergure.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc souligne le travail réalisé par la Maison de la culture. Quant à la répartition du surplus budgétaire, il demande si, dans le modèle actuel, la Maison du citoyen plafonne. Monsieur Leclerc demande si on s'attend à des changements dans la nouvelle planification stratégique à venir. Monsieur Claude Beaulieu souligne l'entente avec le Cégep de l'Outaouais, pour mieux desservir l'ouest ainsi que les milieux scolaires. Des développements sont aussi souhaités à la Place de la Cité, pour la tenue de spectacle et d'événements. Quant à la planification stratégique, les travaux de révision ne sont pas encore débutés puisque la fin est prévue en 2026. Il y aura aussi des défis au niveau des ressources humaines, notamment pour les techniciens. Monsieur Steve Fournier explique que de nouveaux partenariats ont été développés (Minotaure, Transitor...). Il croit que la Maison du citoyen pourrait jouer un rôle dans l'avenir, mais des réflexions devront se faire quant à la disponibilité des ressources humaines et financières. Il ajoute qu'ils sont toujours ouverts à des discussions permettant le partage d'expertise. Monsieur Beaulieu aimerait voir la mise en place, à long terme, d'un festival du cirque, de pique-niques électroniques, si les ressources le permettent. Monsieur Leclerc aimerait voir, dans les prochaines années, les objectifs qui permettraient de rayonner à l'extérieur du cadre actuel.

Monsieur le conseiller Steven Boivin mentionne que la Maison du citoyen est un synonyme de succès à Gatineau. Ça démontre que lorsque les investissements sont bien faits, ça fonctionne. Il serait souhaité que ce modèle puisse rayonner ailleurs à la Ville, dans les autres salles de spectacle. Il mentionne qu'il pourrait y avoir un modèle de collaboration, pour les autres secteurs. Monsieur Boivin mentionne que la Basoche ne peut accueillir que moins de 100 personnes, il y a des réflexions à avoir pour ce secteur qui se densifie. Il souhaite que chacun des secteurs de la Ville puisse être dynamisés.

Madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette remercie l'équipe de la Maison de la culture, qui permet à la Ville de rayonner.

Les recommandations seront présentées à la prochaine séance du conseil municipal.

Le comité plénier public est suspendu à 10 h 37.

Messieurs Christian Tanguay, Steve Fournier et Claude Beaulieu quittent la rencontre.

Reprise du comité plénier public à 11 h.

Madame Rachel Rivard, cheffe de service, Communications et monsieur Luc St-Arnaud, chef de service, Service de la planification des actifs et des investissements se joignent à la rencontre.

CP20250520-P2

POLITIQUE DE BONIFICATION DES TROTTOIRS ET PASSAGES PIÉTONNIERS EN MILIEU BÂTI

Introduction par madame la conseillère Catherine Craig-St-Louis.

Présentation par messieurs Simon Comtois, Luc St-Arnaud et Alain Renaud

L'objectif de la présentation est d'obtenir la recommandation du comité plénier en vue de l'adoption de la « Politique sur la bonification des trottoirs et passages piétonniers en milieu bâti » par le conseil municipal.

Plan de la présentation :

1. État de la situation;
2. Bonification des trottoirs;
3. Bonification des passages piétonniers;
4. Recommandation.

RECOMMANDATION :

CP-SPAI-2025-01

Recommander l'adoption, par le conseil municipal, de la Politique de bonification des trottoirs et des passages piétonniers en milieu bâti (PO-054).

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la conseillère Catherine Craig-St-Louis mentionne que l'intention est d'en faire plus. Elle adresse deux demandes de précision. Pour la première, à la page 13, elle souhaite confirmer que cette politique vient confirmer que certains trottoirs seront ajoutés, sans attendre des réfections complètes de rues. Pour la deuxième, à la conclusion, elle souhaite savoir de quelle façon les cartes seront communiquées. Pour le premier volet, dans une saine gestion, monsieur Luc St-Arnaud mentionne qu'on souhaite arrimer les travaux. L'objectif de la politique est cependant de permettre l'ajout de trottoirs seuls et uniques. Sur la deuxième question, il y a des critères de justification et une priorisation qui mèneront à un plan directeur. Suite à l'adoption de la politique, un dernier tour de pistes sera fait pour bien appliquer les critères, le document sera révisé aux trois ans et sera donc disponible dans les prochains mois.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc mentionne que les citoyens d'ex-villes demandent souvent à quoi sert la mise en commun des ressources et il explique que le présent projet en fait la démonstration. On veut se donner des critères, comme grande ville, pour permettre la priorisation de certains critères. À la page 19, monsieur Leclerc attire l'attention des membres sur un critère absent, qui est la faisabilité ou la complexité technique. Ce qui veut dire que des secteurs, moins urbains, pourront être considérés. La prise de décision sera objective, en fonction des priorités établies, lesquels sont bien expliqués à la politique et permettra d'ajouter à la sécurité des piétons.

Madame la conseillère Anik Des Marais demande si des mesures seront mises en place pour permettre une meilleure gestion des eaux pluviales. Monsieur St-Arnaud mentionne que la politique ne vient pas prévoir des éléments d'ingénierie, mais qu'elle permettra de gérer différemment.

Monsieur le conseiller Mario Aubé demande si un échéancier a été établi pour compléter les trottoirs manquants. Il demande aussi si les coûts 2025 sont connus et à quoi ils serviront. Parmi les critères de la page 19, monsieur Aubé demande comment sera évalué le critère pour les requêtes formulées (importance vs volume). Il demande aussi si un budget supplémentaire sera prévu pour l'entretien de ces trottoirs. En ce qui a trait à la durée, monsieur St-Arnaud mentionne que 10 ans avaient été prévus à l'étude du budget 2023. Une révision prochaine des coûts permettra d'ajuster les coûts 2025. Monsieur St-Arnaud fournit des explications supplémentaires sur les coûts inclus aux projets. Pour les requêtes citoyens, il est souhaité d'avoir le poulx, en évitant qu'une mobilisation permette de faire passer un projet avant un autre. Concernant l'entretien hivernal, la politique ne vient pas attribuer des sommes à cet effet, qui pourront éventuellement être identifiées.

La recommandation sera présentée à la prochaine séance du conseil municipal.

Fin du comité plénier public à 11 h 35.